

## Conseil des Etats

# Une loi urgente pour contrer le terrorisme

**Le Conseil des Etats a voté à l'unanimité une loi urgente sur l'Etat islamique. Thomas Minder demande plus de fermeté**

Arthur Grosjean Berne

Face à l'Etat islamique et autres Al-Qaïda, c'est l'union sacrée à Berne. Tous les sénateurs, du PS à l'UDC, ont accepté hier de voter comme un seul homme une loi urgente pour interdire sur notre sol ces organisations. Le but est avant tout d'entraver toute activité de ces groupes terroristes et notamment celles qui touchent à la propagande, la récolte de fonds ou au recrutement de nouveaux membres.

Le Conseil fédéral a décidé de passer la vitesse supérieure. Avant, il procédait par ordonnance pour interdire ces groupements. Là, on a une base juridique plus solide et la nouvelle loi sera valable pendant une période de quatre ans dès le 1er janvier. Ceux qui l'enfreignent risquent des amendes ou des peines d'emprisonnement jusqu'à cinq ans.

La Suisse fait-elle donc tout juste en ce qui concerne la menace terroriste? Non, si on en croit le sénateur Thomas Minder (Ind/SH), qui s'est livré hier à une longue intervention sur la question. D'abord il a critiqué le manque de *vista* du Conseil fédéral en matière de menace. «En août 2014, le gouvernement ne voyait aucune

**«Il y a des procédures mais je n'ai entendu parler d'aucune condamnation»**



**Thomas Minder**  
Conseiller aux Etats (Ind/SH)

nécessité d'agir et se préparait en toute décontraction à la fin de l'ordonnance sur l'interdiction d'Al-Qaïda. Deux mois plus tard, il concocte dans l'urgence une nouvelle loi qui nous est soumise à présent.»

Pour le sénateur, il s'agit d'une flagrante erreur d'appréciation de la situation. Il s'en irrite d'autant plus qu'il constate que la traque aux terroristes islamiques sur sol suisse manque d'efficacité. «Il y a

**«Il est difficile d'avoir une idée exacte de la menace car elle évolue très vite»**



**Ueli Maurer**  
Ministre de la Défense

des procédures en cours depuis des années mais je n'ai entendu parler d'aucune condamnation.» Il s'en étonne d'autant plus que des combattants islamistes de retour en Suisse apparaissent dans les médias.

Il regrette enfin que le Ministère public n'échange pas plus d'informations sensibles avec les chefs de police cantonaux. Et il avertit que parmi le flot des réfugiés syriens

qui demandent l'asile en Suisse, on trouve aussi des personnes dangereuses pour la sécurité de l'Etat.

Interpellé, le conseiller fédéral Ueli Maurer reconnaît à demi-mot que le Conseil fédéral a sous-estimé l'acuité de la menace islamiste. Il relève cependant qu'il n'est pas si facile d'avoir une idée exacte de la menace car elle évolue très rapidement. «Le Conseil fédéral est néanmoins conscient que les combattants du djihad, en partance ou de retour, et les sympathisants dormants représentent un danger pour la Suisse.»

Il évoque les mesures de surveillance actuelles et rompt une lance en faveur de la nouvelle loi sur le renseignement qui donnera à ses services plus de pouvoir d'infiltration. Mais il prévient: «La sécurité n'est pas une science exacte. Et il faut des preuves pour arrêter et condamner quelqu'un.»

La loi doit encore passer devant le Conseil national.

## Ueli Maurer et les ghettos français

● Tous les pays d'Europe ne sont pas exposés de la même manière aux dangers de l'Etat islamique. Pour le conseiller fédéral Ueli Maurer, la Suisse risque moins que la France d'avoir des combattants de retour de Syrie.

Pourquoi la France serait plus exposée que la Suisse? Ueli Maurer n'a pas évoqué la participation de l'Hexagone dans les frappes aériennes en Irak contre l'Etat islamique. Il a

plutôt relevé que cette différence était due à une plus grande mixité des populations dans les quartiers sur sol helvétique.

«Nous pouvons partir du point de vue que les gens en Suisse sont mieux intégrés qu'en France», déclare le conseiller fédéral UDC aux sénateurs. «En France, tout du moins dans les grandes villes, il règne des conditions qui sont proches du ghetto.» La conséquence? «Un

combattant issu de la Suisse, qui va faire le djihad dans les zones de guerre, a quelque chose à perdre.»

Pas un sénateur n'a fait remarquer que la situation en France est peut-être un peu plus compliquée que cela. On voit en effet apparaître de plus en plus des jeunes Français, vivant en province et issus de la classe moyenne, qui succombent désormais aux sirènes djihadistes. **AR.G.**

## La Suisse réactive tous les renvois vers l'Italie

**Rome s'est engagée à garantir au cas par cas que les familles de requérants seront hébergées ensemble et de manière digne**

La réaction n'aura pas tardé après l'arrêt rendu le 4 novembre par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH). Ce jour-là, en statuant sur le cas d'une famille afghane établie dans le canton de Vaud - un couple et six enfants mineurs - Strasbourg estimait que la Suisse ne pouvait pas renvoyer cette famille en Italie en appliquant l'accord de Dublin de manière purement administrative, sans s'assurer que ses membres soient hébergés ensemble dans des conditions dignes et adaptées. Elle invitait ainsi Berne à obtenir des garanties auprès de Rome.

C'est désormais chose faite, selon l'Office fédéral des migrations (ODM). Son directeur, Mario Gattiker, a rendu mercredi une visite à son homologue italien. Il en est ressorti avec une promesse: l'Italie s'engage à fournir à la Suisse les garanties nécessaires dans chaque cas où une famille devrait y être renvoyée.

Crédible? «J'ai suivi trois cas de personnes vulnérables renvoyées en Italie, pour lesquelles Rome avait donné des garanties à la Suisse. Les autorités italiennes leur avaient proposé un encadrement correct. Mais il n'y avait pas d'enfants en âge de scolarité, relève Denise Graf, spécialiste des droits humains auprès de la section suisse d'Amnesty International. Sur la base de cette expérience, je pense que l'accord signé entre l'ODM et Rome est crédible. D'autant plus que l'ODM a un employé à Rome qui va sans doute surveiller de près la situation.»

Au contraire, l'UDC doute fort

de la crédibilité de l'accord. Elle craint une lenteur dans les renvois. «Je reste très prudent, commente le conseiller national Hans Fehr (UDC/ZH). Il y a le papier, maintenant, il faut l'acte!»

Berne, angoissé par l'incendie provoqué par la décision de Strasbourg au début de novembre, n'a pourtant pas tardé à agir. Les transferts de familles vers l'Italie ont ainsi déjà repris. Quatorze sont en attente de renvoi.

Reste la question des contreparties, financières ou autres, que Berne aurait dû fournir pour obtenir la promesse italienne. Y en a-t-il eu? L'ODM affirme que non.

Si l'entente trouvée avec l'Italie permet de régler le problème de la procédure d'asile, la suite reste des plus sensibles pour les réfugiés, selon Denise Graf: «La plupart des personnes renvoyées vers l'Italie, érythréennes ou syriennes, sont censées obtenir un statut. Mais une fois obtenu, la situation est catastrophique pour elles en termes d'intégration. Il y a deux ans, des familles réfugiées reconnues en Italie étaient arrivées en Suisse parce qu'elles étaient à la rue! Tout n'est pas réglé.»

Hier encore, l'Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers (ODAE) présentait son rapport annuel. Parmi les avancées, le rapport constate une volonté des juges fédéraux de ne pas séparer les familles et de traiter les demandes d'asile de mineurs qui vivent seuls en Suisse en priorité. Le bilan reste cependant mitigé: ces principes sont admis sur le plan juridique, mais leur application laisse à désirer. Sous une pression politique, les autorités tendent parfois à restreindre des droits qui semblaient pourtant acquis, estime l'ODAE. **Lise Bailat**

## Une jeune femme étranglée par son ami à Morges

**Le corps de la victime de 25 ans a été retrouvé une semaine après sa mort**

A la fin du mois d'octobre, une jeune femme de 25 ans est morte dans son appartement du centre-ville de Morges, vraisemblablement étranglée par son compagnon. Il s'agit d'un cuisinier de

31 ans d'origine mauricienne, qui a depuis reconnu les faits et est en détention provisoire.

Le crime ne sera découvert qu'une semaine plus tard, au début de novembre. Au hasard d'une intervention de police dans l'immeuble où vit la jeune femme, les forces de l'ordre constatent une forte odeur provenant de son appartement et décident d'enfoncer

la porte. Ils découvrent le corps de la victime en décomposition sur son lit, plongeant tout un quartier dans l'horreur.

La nuit du drame, le couple aurait eu une violente altercation. Dans la région, le suspect est connu pour sa violence et pour sa jalousie malade, le tout accompagné d'un penchant prononcé pour l'alcool. Alerté par sa fille, le papa aurait

même essayé de la convaincre de passer la nuit au domicile familial, en vain. Elle décédera quelques heures plus tard. Le suspect, après avoir passé la nuit auprès de la défunte, se serait enfui en sautant par la fenêtre du premier étage.

Hier, les témoignages d'affection et de solidarité envers la jeune victime ont afflué de toute part. **E.BZ/L.B.**

## Maltraitance Enquête contre des employés d'une garderie

Enfants oubliés dehors, enfermés aux WC durant des heures, nourris de force ou bâillonnés: le Service du personnel du Canton de Vaud a ordonné une enquête administrative après de graves et nombreuses accusations de maltraitances d'enfants dans une crèche des employés de l'Etat. Pour l'heure, la directrice et deux éducatrices ont été mises à l'écart. **ATS**

## Vignette 2015



La vignette autoroutière 2015 est de couleur jaune et continuera de coûter 40 francs après le refus aux urnes d'augmenter son prix. Elle est disponible dès lundi aux postes de vente habituels comme les stations-service et garages ou les guichets postaux. **ATS**

PUBLICITÉ

**ONDES POSITIVES** **ONE FM**

107.0 GENÈVE · 107.2 LAUSANNE · 107.9 NORD-VAUDOIS · 99.3 RIVIERA · 97.0 YVERDON-LES-BAINS, PAYERNE WWW.ONEFM.CH · WWW.FACEBOOK.COM/ONEFM.CH